

Monsieur Alexis SAURIN  
Président de la FARAPEJ  
22, rue neuve des boulets  
75011 Paris

farapej@farapej.fr

Paris, le

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier m'interrogeant sur mon projet en matière de politique pénale et carcérale. Je vous en remercie.

Je veux d'abord saluer l'expérience, l'expertise et l'engagement de votre association sur ces sujets. Votre travail et votre réflexion sont utiles aux responsables politiques que nous sommes, et au delà, ils permettent de faire évoluer la société.

Notre modèle du tout carcéral est à bout de souffle. Nous venons à nouveau d'atteindre un niveau record du nombre de détenus. La surpopulation carcérale est un fléau à plus d'un titre. Elle conduit à des conditions de détention indignes pour les personnes condamnées, elle confronte les personnels de l'administration pénitentiaire à des conditions de travail très difficile, et elle nuit au sens de la peine et donc au parcours de réinsertion des détenus. Il s'agit là d'une situation d'urgence à laquelle nous devons faire face.

Comme cela a commencé d'être fait dans la législature qui se termine, il nous faut progresser fortement dans une meilleure hiérarchisation des peines, lisible et proportionnée, et de leur utilisation. Comme vous le savez une peine de contrainte pénale a été créée, des moyens humains, des formations, ont été mobilisés, mais les pratiques de jugements évoluent trop lentement. Nous devons agir sur ce point pour appuyer cet aspect de la politique pénale. Cela rejoint plus globalement votre préoccupation du développement des « sanctions appliquées dans la communauté » et d'une limitation des courtes peines.

Pour les personnes devant effectuer une peine de prison, la question de l'encellulement individuel est une question clef. Comme l'ont rappelé des travaux récents, du Parlement comme du ministère de la justice, il convient de revoir la configuration de notre parc pénitentiaire pour aller résolument vers cet objectif. C'est dans ce sens que je veux poursuivre les efforts menés pour incarcérer dans de meilleures conditions avec un programme immobilier pénitentiaire innovant dans ses formes pour favoriser la réinsertion et tendre vers l'encellulement individuel qui doit véritablement devenir la norme aujourd'hui plus qu'hier indispensable.

.../...

Il n'y a en matière de construction, pas que la question des places de détention. Nous devons doter notre parc pénitentiaire de plus de places en centre de semi-liberté, et systématiser les quartiers de préparation à la sortie de prison. Il faut que notre parc pénitentiaire soit construit à l'image du parcours de détention à même de donner un sens plein à la peine d'emprisonnement. Mais ce travail est un travail de long terme et de plus comme indiqué précédemment, les flux d'incarcération ne sont pas maîtrisables. C'est pourquoi je pense effectivement qu'une procédure de régulation de l'occupation des établissements pénitentiaires, comme plusieurs parlementaires y ont déjà travaillé depuis plusieurs années, est à envisager.

Pour les personnes incarcérées, la peine de prison est une privation d'aller et venir, mais cela ne saurait être une peine dont les conditions d'exécution conduiraient à faire s'éteindre les uns après les autres des droits non sanctionnés par la décision judiciaire. Il est donc nécessaire de garantir ces droits aux personnes détenues. L'ouverture des prisons à diverses formes de contrôle extérieur est comme vous le savez un moyen très efficace pour cela. La création du contrôleur général des lieux de privation de liberté a été en cela une réelle avancée. Le vote lors de l'actuelle législature d'une disposition permettant aux parlementaires de se faire accompagner par un journaliste lors de la visite d'une prison va également dans ce sens. Je suis donc en la matière favorable à toute initiative qui renforcera cette visibilité des conditions d'incarcération, dans le respect bien évidemment des contraintes de sécurité, de l'anonymat des personnes détenus et des personnels.

C'est aussi pour cela, pour le maintien des droits et de la socialisation des détenus, que l'intervention citoyenne en détention, comme vous et d'autres associations en avez réalisée, doit être soutenue, non seulement budgétairement, mais encore en facilitant autant que faire se peut les procédures d'accès. Les associations, aux côtés des professionnels de l'administration pénitentiaire, mais aussi des services sociaux de droit commun qu'il faut mieux faire intervenir auprès des personnes détenues, ainsi que les services de santé et d'éducation, ainsi que l'ensemble des acteurs du travail en détention, forment le tissu qui doit permettre un maintien de la sociabilité des personnes détenues, pour le respect quotidien de leurs droits et en prévision de leur réinsertion en milieu ouvert.

A cela doit s'ajouter la mise en place d'un droit d'expression collective des détenus, à même de participer à la vigilance sur les conditions d'incarcération, tout en promouvant cette sociabilité essentielle.

La politique pénale et pénitentiaire que je veux porter repose sur une exigence d'efficacité. La sanction pénale n'a de sens que si elle permet d'éviter une récidive ou une répétition et ainsi assure la paix sociale outre la réparation possible de la victime. Elle n'est efficace que si elle est adaptée et comprise par l'ensemble du corps social et ses acteurs professionnels.

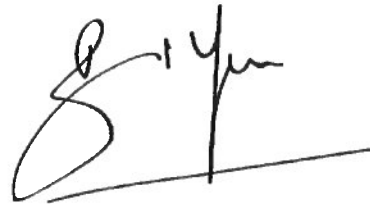
Je veux poursuivre la politique d'aménagement des peines, fondée sur un projet individualisé d'exécution de la peine et un suivi approprié. Il doit associer les acteurs de la réinsertion, mais également ceux du secteur de la santé, du logement etc.

La prison n'est pas seulement un lieu d'enfermement, elle doit être le lieu où se prépare la réinsertion. Une réinsertion réussie contribue à la prévention de la récidive. 80% des sortants ne sont aujourd'hui ni contrôlés ni suivis à la sortie. Cela engendre une récidive accrue et des coûts plus importants pour la société sur le court et le long terme. C'est l'un des enjeux majeurs qui se pose à nous au cours des années qui viennent. Il nous faut poursuivre le travail ouvert pendant les cinq dernières années. La libération sous contrainte connaît comme la contrainte pénale une certaine lenteur à s'inscrire dans les pratiques judiciaires. Mais c'est dans ce sens que nous devons, je pense, persévérer. Pour que ces solutions soient efficaces, je veux renforcer les moyens des SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation).

.../...

Sur l'ensemble de ces questions, la gauche au pouvoir a su démontrer sa constance et sa volonté d'un effort budgétaire constant et sans précédent. Je m'inscris bien évidemment dans la poursuite de cet effort, pour l'ensemble des fonctions judiciaires.  
Enfin, et c'est là un regret par contre concernant les cinq dernière années, il convient effectivement comme vous le rappelez justement, de supprimer la rétention de sûreté.

Espérant, Monsieur le Président, avoir apporté les réponses à toutes vos questions, je me tiens cependant bien évidemment à votre disposition pour toutes demandes de précisions.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,

la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY